



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1108

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Individualisation d'autorisation de programme partielle

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1108**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Grand Lyon engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet-directeur a permis d'identifier des projets de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels l'aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice à Lyon 5° d'ici la fin d'année 2013.

Une des liaisons entre les rives de Saône et les quartiers de la presqu'île et Saint Jean se fait actuellement *via* la passerelle du palais de justice. Cette liaison est actuellement peu mise en valeur, complexe et difficilement accessible. En effet, le site présente diverses difficultés :

- en termes d'usages : le système viaire développé et la complexité du carrefour ne permettent pas une liaison aisée entre les « rives » ; de même la présence de différents usages tels que le stationnement taxis, les stationnements Vélo\V, les stationnements cars de tourisme, les entrées et sorties du parking Saint Jean et l'accès aux quartiers limitrophes ne simplifient pas le fonctionnement du lieu ;
- en termes de perception : la passerelle du palais de justice est à la fois un lien entre les deux rives mais doit aussi mettre en valeur les lieux (palais des 24 colonnes, quartier Saint Jean et Presqu'île) ;
- en termes de topographie : il convient de gérer les différences de niveaux entre les voies d'accès au pont Maréchal Juin, le parking, les quais et la passerelle ;
- enfin, un parvis sera aménagé par l'Etat sur l'emprise foncière du palais de justice, dans le cadre des travaux de réhabilitation engagés ; cependant, les espaces publics connexes (fin des emmarchements, trottoirs, stationnement, etc.) ne seront pas traités.

Le projet d'aménagement communautaire doit donc répondre à ces différentes questions et intervenir jusqu'au pied du parvis du palais de justice, sur le système viaire, sur le parking Saint Jean (en lien avec le futur délégataire de service public pour l'exploitation du parking).

À terme, la création d'un nouveau parking en remplacement du parking Saint Jean permettra de libérer le bas-port existant et d'envisager un projet d'espace public ambitieux sur l'ensemble des quais et bas-ports Romain Rolland. Ce projet débutera une fois les aménagements du quai Saint Antoine achevés.

Pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du débouché de la passerelle, diverses études préalables à la programmation sont nécessaires :

- levés topographiques,
- études de déplacements pour traiter le système viaire,
- études techniques liées à l'aménagement sur le parking,
- étude de programmation.

Le coût prévisionnel global de ces études est estimé à 110 000 € TTC.

Elles seront lancées au 4^e trimestre 2009 pour un rendu au 1^{er} trimestre 2010. Elles permettront d'élaborer le programme de consultation de maîtrise d'œuvre.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des études préalables en vue de l'aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice à Lyon 5^e dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 110 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2075 - Rives de Saône : débouché de la passerelle du palais de justice à Lyon 5^e, pour un montant total de 110 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 75 000 € en 2009
- 35 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.